



Aix en Provence, le 18 janvier 2023

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Professeurs principaux
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Objet : Inscription aux tests de positionnement pour le Baccalauréat Professionnel « Métiers de la Sécurité » et le CAP « Agent de Sécurité »

La circulaire académique relative aux procédures d'affectation post 3^{ème} et au positionnement pour le Baccalauréat Professionnel « Métiers de la Sécurité » et le CAP « Agent de Sécurité » est à paraître.

L'affectation dans la filière sécurité relève d'une procédure particulière qui nécessite préalablement et dans le respect du calendrier académique de :

- Répondre dans les délais impartis aux modalités de candidatures exposées ;
- Participer aux journées de positionnement qui constituent une étape préalable nécessaire au maintien de la candidature lors de l'affectation de juin.

A l'issue du positionnement, les candidats et les établissements d'origine seront informés par l'établissement d'accueil du résultat, en particulier si le candidat est retenu, du rang sur liste principale ou liste complémentaire.

RAPPEL DES OBJECTIFS DES TESTS DE POSITIONNEMENT :

L'objectif de ces tests de positionnement est de permettre aux candidats de se présenter, d'exprimer leur motivation. Ils ont également pour objectif de mesurer si le candidat appréhende les exigences de la formation et des métiers associés (rapport à l'autorité, respect des consignes, capacité de réflexion, d'organisation, esprit d'équipe, entraide ...)

La procédure est commune pour les 5 établissements proposant ces formations :

- LP AMPERE à Marseille (CAP)**
- LP BENOIT à l'Isle sur Sorgue (CAP et baccalauréat professionnel)**
- LP LATECOERE à Istres (CAP)**
- LP L'ESTAQUE à Marseille (CAP et baccalauréat professionnel)**
- LP ARENE à Sisteron (baccalauréat professionnel)**

Les tests de positionnement se dérouleront sur deux sites en simultané :

- Le lycée de l'Estaque à Marseille
- Le lycée Benoit à l'Isle sur la sorgue

Les candidats seront affectés sur l'un des centres en fonction de leur proximité géographique et du nombre de candidat par centre. Il ne sera pas possible de choisir son centre de positionnement.

L'inscription à l'entretien de positionnement se fera en deux temps :

1. **Du 30 janvier au 27 mars 2023 :** Sur le site internet d'un des établissements demandés, chaque établissement d'origine télécharge le fichier Word d'inscription, puis le renvoie complété (attention, un envoi mail et un fichier par élève) à l'adresse mail suivante **positionnement.securite@ac-aix-marseille.fr**, en n'oubliant pas d'annexer en pièces jointes l'extrait du casier judiciaire de l'élève et sa lettre de motivation.
2. **Début avril :** envoi **par courriel uniquement** de la convocation aux tests de positionnement **à l'adresse de l'établissement d'origine** (lieu et horaires).

Les entretiens se dérouleront entre le **mardi 11 et le vendredi 14 avril 2023.**

La date limite de retour des dossiers de candidature « numérique » est d'ores et déjà fixée au 27 mars 2023. Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

Lors de l'inscription des élèves aux tests de positionnement, nous vous demandons d'être particulièrement vigilant sur les points suivants :

- Assurez-vous que le fichier Word de candidature **est soigneusement complété, sans erreur ni oubli** ;
- Assurez-vous que l'extrait de casier judiciaire n°3 qui sera envoyé en pièce jointe est **vierge** ;
- Sensibiliser l'élève au fait que le jury attend une lettre de motivation **manuscrite et personnelle**, et pas un copier/coller de phrases trouvées sur le net ;
- Rappeler aux élèves qu'il est fondamental de s'investir pleinement dans la préparation des tests afin de maximiser leurs chances d'intégration dans la section à la rentrée prochaine (au regard du fort taux de candidatures et du faible nombre de places disponibles). L'entretien durera une dizaine de minutes et sera complété par une épreuve de cohésion / organisation.

Cordialement